FLASH

MAIRIE DE SAVIGNY-LE-SEC
03 80 35 75 79 / mairie@savigny-le-sec.fr
http://www.savigny-le-sec.fr

Yves Ducourtioux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2021

Étaient présents sous la présidence de M. Jean-Michel STAIGER, Maire :
Mmes Catherine BENINCA, Sylvie DEMOUGEOT, Aurore MARQUIE-JACQUIN, Catherine MUNAROLO, Marie-Françoise SAUVAIN, Martine SICCARDI, Julie SUDRE, Hélène THOUVENIN. MM. Jean-Christian DOUVIER, Pierre-Jean GREBILLE, Joachim PELLICIOLI, Gérard PORCHERET, Jean-François ROGER.
Absent excusé : Philippe de SAINT-ALBIN (pouvoir donné à Jean-Michel STAIGER)
Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.
Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.
Secrétaire : Joachim PELLICIOLI

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

RESIDENCE SENIOR : Sélection cabinet bureau de contrôle

Le bureau de contrôle a pour objet de guider les choix techniques et structurels ainsi que de contrôler la mise en œuvre durant la construction. Après étude des différents dossiers, le conseil municipal retient la proposition de l'APAVE (missions obligatoires + missions complémentaires) pour un montant de 7 798 € HT. Cette prestation inclut un diagnostic acoustique qui sera obligatoire à la fin des travaux.

RESIDENCE SENIOR : Sélection coordonnateur chargé de la sécurité et de la protection de la santé (SPS)

Dans le cadre d'un chantier public et afin de pouvoir faire intervenir plusieurs entreprises au même moment, il est nécessaire de faire appel à un coordonnateur chargé de la sécurité et de la protection de la santé (SPS). Dans ce cadre et après étude des dossiers, le conseil municipal choisit la société PSB spécialisée dans le domaine pour un montant de 2 960€.

RESIDENCE SENIOR : Sélection entreprise sondage sol

Une seule entreprise (GEOTEC) a répondu pour réaliser le sondage de sol. Celle-ci a déjà effectué diverses études sur la commune. Le conseil municipal accepte cette proposition pour un montant de 4 970€.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Le budget prévisionnel a été, comme il se doit, transmis à la préfecture. Ce document a fait l'objet d'une analyse approfondie et plusieurs remarques ont été formulées. Elles nécessitent de petits ajustements qui doivent faire l'objet de délibérations :
1) Le terrain où sera implanté le centre de loisirs a été légué, à la suite d'une délibération, à la communauté de communes à raison d'un euro. Ce terrain avait une valeur initiale à l'actif de 800 €. Des opérations d'ordre doivent être passées pour prendre en compte la sortie afin qu'elle s'équilibre tant en dépenses qu'en recette de fonctionnement,
2) Des créances anciennes, antérieures à 2018, n'ont pas été recouvrées pour un montant de 221.41€. Le budget tel que présenté ne prévoit pas de provisions alors qu'il est recommandé que 15 % des restes à recouvrer (34 €) soit au minimum provisionné,
3) Il a été relevé qu'il n'a pas été prévu d'amortir les travaux réalisés par le SICECO (éclairage parking salle des fêtes et terrain de football synthétique), une régularisation s'impose.
4) Enfin ce service nous fait remarquer que l'achat de la licence 4 (permet la vente de tous les types de boissons alcoolisées) en 2008 par la commune, mise à disposition aux gérantes du savignien, devait faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans et que la dernière année (2013 pour un montant de 200 €), n'a pas été prise en compte. Une modification comptable doit être prise.
Les différentes écritures qui s'imposent, pour prendre en compte ces modifications budgétaires, sont sans aucune incidence sur l'équilibre général du budget prévisionnel tel qu'il avait été présenté initialement, ne remet pas en cause le financement des projets envisagés et n'a aucun effet sur le maintien des taux des taxes locales.
Le conseil municipal se prononce favorablement.

SUBVENTION ACHAT VAE (Vélo à Assistance Electrique)

Le Conseil Départemental s'est inscrit dans le plan national pour la promotion du Vélo à Assistance Electrique (VAE). Dans un 1er temps, ce dispositif était en faveur des déplacements professionnels à vélo, il vient d'être étendu à toutes pratiques.

Le Conseil Départemental octroie une aide de 250€ pour l'achat d'un vélo aux conditions suivantes (une aide de 250 € pour l'acquisition d'un vélo électrique | Département de la Côte-d'Or (cotedor.fr)) :

- être domicilié en Côte-d'Or,
- deux demandes au plus par foyer fiscal,
- acquisition auprès d'un commerce situé en Côte-d'Or (pas d'achat en ligne).

Et demande les justificatifs suivants :

- facture acquittée,
- copie d'une pièce d'identité,
- R.I.B.,
- preuve de domiciliation.

Un complément de 100€ peut-être accordé si le vélo est produit ou assemblé en Côte-d'Or.

Le conseil municipal souhaite s'associer à ce dispositif en accordant une aide supplémentaire de 150€. Les mêmes critères seront exigés et complétés par :

- être domicilié à Savigny-le-Sec,
- acheter son vélo entre le 01/05/2021 et le 31/12/2021.

La commune a prévu un budget de 3000€ pour ce projet. Seuls les dossiers complets et conformes seront pris en compte, dans la limite de ce plafond et dans l'ordre d'arrivée.

REPRISE CHEMIN PRIVE DANS LE DOMAINE PUBLIC

En fin d'année 2020 le conseil municipal a été sollicité afin de reprendre dans le domaine public une voie privée qui dessert plusieurs habitations. Après ce transfert, la collectivité devrait assurer la fin de travaux (éclairage public, voirie, gestion des eaux pluviales…). Suite à cette demande et aux informations communiquées dans un flash, plusieurs propriétaires de chemins privés (une dizaine sont recensés dans la commune) se sont manifestés pour bénéficier d'une reprise dans le domaine public.

Le conseil municipal se positionne pour appliquer le même principe qui régit les lotissements. La reprise des voies privées dans le domaine public ne sera effective que si la voie concernée a été aménagée définitivement selon les exigences qui s'imposent (mise en place d'un éclairage, revêtement en enrobés, récupération eaux pluviales) après réception contradictoire.

TRAVAUX EN COURS

Chemins contournement : L'association foncière intercommunale (Chaignay, Epagny et Savigny-le-Sec) a demandé de renforcer la sortie de tous les chemins au croisement des routes circulées. Lors des périodes sèches, les maisons situées à côté des chemins souffrent de poussières soulevées par les véhicules qui les empruntent. Le conseil municipal a demandé d'appliquer un bicouche sur le chemin d'Epagny derrière le lotissement « Les Chevrières » et sur le début du chemin blanc route de Messigny-et-Vantoux, coût: 5426 € HT.

Forage recherche eau : Une profondeur de forage de 300 m a été atteinte sans trouver une réelle nappe phréatique. Un ultime essai va être tenté sur une couche intermédiaire avec une présence d'eau, mais avec un débit très faible.

CLSH : Les travaux du CLSH, sous maîtrise d'œuvre de la communauté de communes Forêts-Seine et Suzon ont démarré mi-avril. La plateforme est terminée, la maçonnerie devrait commencer dans les jours à venir.

Rue de la Mare : Suite au passage de véhicules lourds, un collecteur des eaux pluviales a été détérioré au niveau du dos d'âne de l'école maternelle. Des travaux vont être entrepris en fin de semaine pour changer tous les caniveaux. Cette voie sera barrée pendant quelques heures, vous en serez informés dès que l'entreprise aura programmer son intervention.

Savignien : Afin de remettre aux normes handicapés les toilettes, des travaux de transformation ont été entrepris ; ils sont en cours de finalisation.

Clos des vergers : L'installation de l'éclairage public doit débuter à la fin du mois. Compte tenu de l'avancée de toutes les habitations individuelles, dans un premier temps, la pose des trottoirs et le revêtement de la chaussée devrait pouvoir se faire au cours de l'été. Dans un second temps, une partie de la rue des pommiers (sortie) sera traitée afin de laisser le temps aux constructions de se terminer (logements Moyse et résidence séniors).

Fleurissement : La mise en place de différentes variétés de fleurs dans les jardinières se fera au cours de la matinée du samedi 15 mai. Comme les années précédentes, il est fait appel aux personnes bénévoles pour assurer la rapidité de ce travail. Les volontaires ont rendez-vous sur la place à 8h30, merci d'avance aux personnes qui seront présentes. Afin de favoriser l'embellissement des voies, il est demandé à chacun de bien vouloir entretenir le trottoir et arracher les herbes au droit de sa propriété. L'emploi de désherbant chimique par la commune est prohibé. Les employés ne peuvent pas assurer ce travail dans tout le village. Merci aux personnes qui font cet entretien régulièrement en espérant une mobilisation générale.

Aménagement d'un terrain de pétanque : Régulièrement, des joueurs amateurs de pétanque viennent pratiquer ce jeu sur différents espaces de l'aire de loisirs (terrain stabilisé, ou zone aménagée à cet effet à côté des vestiaires du stade). Un groupe constitué joue régulièrement. Il sollicite la municipalité pour faire des travaux afin d'avoir un espace pour jouer qui soit mieux adapté, matérialisé définitivement et avec plus de confort. Le conseil municipal prend connaissance de cette demande mais souhaite avant d'envisager des travaux que ces personnes créent une association afin d'avoir des interlocuteurs officiels et d'avoir la garantie que cette activité soit pérennisée et ouverte à tous.

INFORMATIONS COURANTES

Effectifs des écoles : Selon les inscriptions prises pour la prochaine rentrée, ceux de l'école maternelle restent stables pour maintenir le fonctionnement de 2 classes par contre ceux de l'école élémentaire augmentent pour atteindre actuellement 80 enfants. La directrice de l'école et la municipalité s'inquiètent car, compte tenu des nouvelles constructions qui seront habitées dans les prochains mois, le nombre d'enfants accueillis peut augmenter. Une démarche commune a été effectuée auprès du service de l'Inspection de l'Education nationale pour demander l'ouverture d'une quatrième classe.

Vaccinobus : Il est intervenu le mardi 4 mai afin d'injecter la seconde dose du vaccin aux personnes de plus de 70 ans qui avait reçu la première injection début avril. Une demande vient d'être déposée en préfecture pour permettre de vacciner d'autres personnes par le vaccinobus dans notre commune. Conditions être âgé de plus de 55 ans, ou avoir plus de 18 ans pour les personnes souffrant de comorbidités avec attestation sur l'honneur ainsi que toutes les personnes qui s'engagent à tenir les bureaux de votes pour les scrutins des 20 et 27 juin. Les personnes intéressées doivent se manifester par retour de courriel en indiquant leurs noms et prénoms, leur date et lieu de naissance, leur adresse et un numéro de téléphone portable avant le samedi 8 mai 12 h.

Balayage des rues : Un balayage des rues a été effectué le vendredi 30 avril.

Vitesse : Nous avons analysé les vitesses des 2 radars situés sur notre commune sur une semaine donnée. Les résultats sont plutôt encourageants, avec 97% de véhicules respectant la réglementation. La vitesse moyenne au radar de la route d'Is-sur-Tille est de 45km/h. La vitesse maxi relevée est de 71km/h.
Bien qu'encourageant, il est rappelé de contrôler votre vitesse dans tout le village et de porter une attention particulière aux zones 30km/h.

Pump-track : Il est en service depuis quelques semaines. De nombreuses personnes de tous âges sont déjà venues l'essayer. Rappel : l'utilisation avec des engins motorisés est interdite.

Aire de sports et de loisirs : Cet espace est de plus en plus prisé par de nombreuses familles accompagnées d'enfants. Afin d'améliorer la sécurité une zone de circulation partagée (limitée à 20km/h pour les véhicules) avec une priorité donnée aux piétons sera mise en place depuis le chemin des Crailles jusqu'à l'entrée du stade. Des panneaux réglementaires vont être posés. Des chicanes provisoires seront installées pour expérimenter ce futur aménagement.
Il est demandé aux utilisateurs de ces différentes structures de respecter la propreté de celles-ci en jetant leurs détritus dans les poubelles prévues à cet effet. Trop de papiers, serviettes, verres et bouteilles jonchent le sol.

Eclairage terrain de football synthétique : Les projecteurs du terrain de foot ont été de nouveau réglés afin de répondre aux exigences du cahier des charges d'origine.

Salle des Fêtes : Suite à une panne non réparable de la plaque électrique de la salle des fêtes, l'achat d'un système 4 plaques sera effectué pour un montant de 3 200 € HT.

Marché du samedi 08 mai : Les personnes ayant commandé des fleurs et légumes par l'intermédiaire des « P'tits secs », pourront retirer leurs plants entre 10h00 et 12h00. Quelques plants seront disponibles sur place en supplément aux commandes passées.
Prochainement, un Food-Truck asiatique devrait venir compléter nos commerçants tous les samedis. Le gérant du panier du Suzon sera présent tous les 15 jours à partir de ce samedi. Il proposera des produits locaux artisanaux (bières, cidres, crèmes et liqueurs de fruits, limonade, terrines de truite et de porc...). Vous pouvez commander votre pain de campagne cuit à Vantoux pour faire des bonnes mouillettes avec les œufs BIO pour soutenir notre éleveuse Gaëlle Tél : 0609412026.
Merci de faire confiance aux commerçants (boucher/charcutier, fruits/légumes, fromages de chèvres locaux, fromages, œufs, pain/pâtisseries) qui s'installent régulièrement sur le marché (mercredi et samedi de 10 à 13 h).

Food truck : Tous les mercredis soir le foodtruck « The Tacos » s'installe devant la halle de 17 à 21h30. Si vous souhaitez être servis à une heure précise, vous pouvez commander tél : 0673639147

Restaurant Savignien : Les gérantes vous proposent tous les midis du lundi au vendredi des plats à emporter. Formule complète (entrée + plat + dessert) à raison de 9,50 € et des pizzas tous les vendredis soir. Elles remercient les Savigniennes et Savigniens qui réservent régulièrement et qui leur permettent de maintenir le restaurant ouvert. Agnès et Sandy ont hâte de pouvoir vous servir en terrasse prochainement.

Jardins familiaux : L'abri de jardin est terminé, nous remercions encore les bénévoles pour les travaux. Celui-ci s'intègre parfaitement dans le paysage. Nous rappelons que cet abri est accessible à toutes personnes ayant un jardin familial. Le matériel que vous y déposerez pourra être utilisé par tous les usagers. La commune va mettre prochainement à disposition un motoculteur.

Elections : Les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin. Cette double élection impose d'avoir 2 bureaux de vote distincts et donc va nécessiter plus de bénévoles pour tenir les scrutins. Si vous souhaitez participer à la tenue d'un bureau de vote, merci de nous l'indiquer rapidement par retour de mail adressé à la mairie. Attention, cette année, uniquement les personnes vaccinées pourront tenir le bureau. Les personnes souhaitant tenir le bureau deviennent donc prioritaires à la vaccination, peu importe leur âge. Monsieur le Maire est chargé de transmettre la liste des personnes qui assureront la tenue des scrutins à la préfecture pour qu'elles soient vaccinées. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles, afin de participer aux scrutins, jusqu'au vendredi 14 mai inclus. Tous les propriétaires d'un bien sur la commune peuvent s'inscrire.

Fibre : Nous avons relancé les services du Département qui gèrent le déploiement de la fibre sur notre village. Ceux-ci s'excusent sur des délais plus importants que prévu et espèrent une ouverture rapide de la période de gel (pour rappel dès l'entrée dans cette période il faudra attendre 4 semaines avant la commercialisation). De plus, ils nous ont précisé qu'une partie du village sera connectée et une autre devra encore attendre. Nous ne savons pas pour le moment les modalités de ce découpage. Néanmoins si nous regardons sur les villages voisins, les maisons non connectées ne suivent pas un schéma logique (un voisin pourrait avoir la fibre et pas votre maison). Nous restons vigilants à cela et nous vous tiendrons informé dès que la situation évoluera.

Installation d'éoliennes : Afin de répondre aux objectifs gouvernementaux correspondant à la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit de produire, à l'horizon de l'année de 2030, 32 % du total de l'énergie à partir d'énergies renouvelables (actuellement moins de 20 %), de nombreuses sociétés prospectent pour déterminer des zones où il est possible d'implanter des éoliennes. Deux sociétés ont été reçues. Pour le moment ces rencontres ne sont destinées qu'à avoir des informations complémentaires sur le développement d'un tel projet.

MANIFESTATIONS

Cérémonie du 8 mai : Compte tenu des règles sanitaires toujours en application, une cérémonie pour commémorer le 8 mai 1945 sera organisée devant le monument à 11 h en la seule présence des élus et des portes drapeaux.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 28 MAI 2021